



SPVIE Assurances

RETRAITE MADELIN

Février 2017



SPVIE
ASSURANCES

“ L'ASSURANCE D'AVANCER ENSEMBLE ”

Retraite Madelin

- ▶ **Une offre** pour le Travailleur Non Salarié (gérant majoritaire, artisan, commerçant, profession libérale) ;
- ▶ Un **supplément de retraite par capitalisation** qui assure le versement d'une rente viagère ;
- ▶ Un **triple volet prévoyance** qui garantit un complément de revenus ;
- ▶ La liberté de **choisir la gestion financière** qui correspond à son profil d'épargnant et à ses objectifs ;
- ▶ Les **avantages fiscaux et sociaux** de la retraite Madelin pour votre entreprise ;
- ▶ La possibilité d'effectuer librement **des versements individuels libres ou programmés**.

Les avantages de la loi Madelin

Les cotisations sont déductibles de votre revenu imposable dans les limites suivantes :

- ▶ 10% du bénéfice imposable limité à 8 PASS + 15% du bénéfice imposable entre 1 et 8 PASS,
- ▶ soit une déduction globale maximum de 185% du PASS.



Dès la souscription, L'offre Retraite Madelin s'engage

Deux garanties pour une retraite assurée, quoi qu'il arrive

► Une retraite sûre même en cas d'arrêt de travail : la garantie exonération

En cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours consécutifs, l'assureur prend en charge le versement des cotisations. Le compte retraite continue d'être alimenté normalement tant que l'arrêt de travail est en cours.

► Un revenu immédiat pour les proches : la garantie Sérénité

En cas de décès pendant la constitution du supplément de retraite, le conjoint ou partenaire bénéficie **immédiatement** d'une rente d'un montant égal à 60% du montant de la retraite réversible à ce même taux, qui aurait été versée au départ à la retraite à 67 ans.



Les + Retraite Madelin

Vous souhaitez vous assurer une retraite plus confortable ?

- Le compte retraite peut être complété à tout moment par des versements individuels libres ou programmés, déductibles du revenu imposable.

Deux options à la souscription pour une retraite maîtrisée

LA GARANTIE DE TABLE

La rente sera calculée en fonction de la table de mortalité en vigueur au moment de l'adhésion.

- Pour l'adhérent et son conjoint,
- Pour les versements complémentaires,
- Pour les transferts, dans un délai de 3 ans suivant la date d'adhésion.

LA GARANTIE PLANCHER

Cette garantie donne la possibilité de profiter des performances des marchés tout en se protégeant contre des risques de moins-values temporaires.

Une gestion financière évolutive

3 modes de gestion

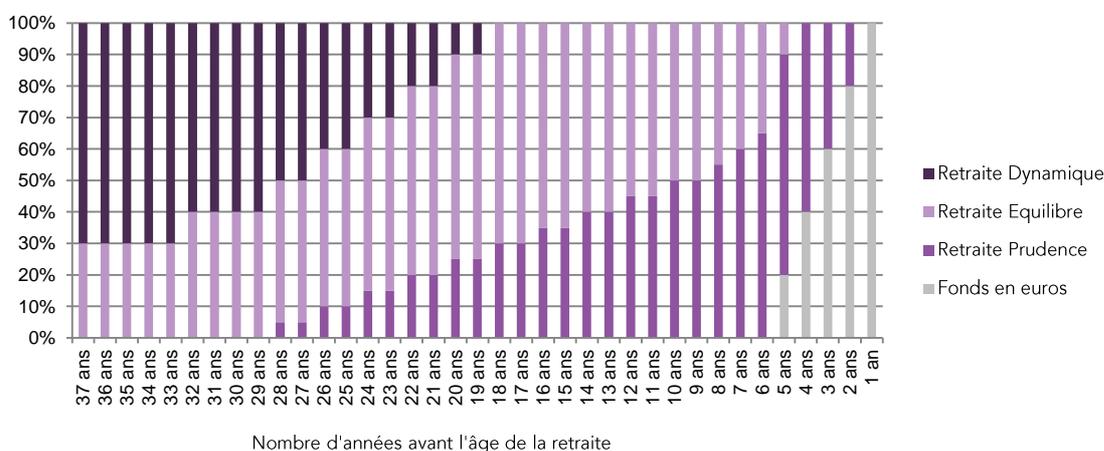
► La gestion à horizon : 100% tranquillité

Gestion conçue pour assurer une grande sécurité de l'épargne tout en offrant des perspectives de rendement financier supérieur au rendement du fonds en euros.

Gestion 100% automatisée : chaque année, les cotisations sont investies automatiquement entre les différents supports en fonction de la durée restant jusqu'à l'âge prévu de départ à la retraite.

A mesure que vous approchez de l'âge de la retraite, l'épargne est progressivement transférée vers le fonds en euros.

Objectif de performance : 4,5% par an



► La gestion booster : 100% performance

La gestion Booster est une répartition optimisée entre l'actif général et un fonds de multigestion, conçue pour dynamiser le rendement du fonds euros à taux garanti tout en profitant d'une opportunité de diversification.

Booster Défensif

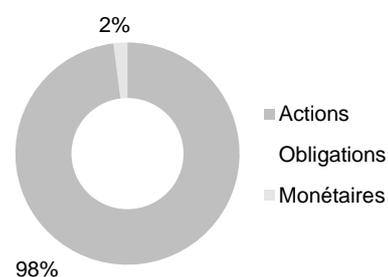
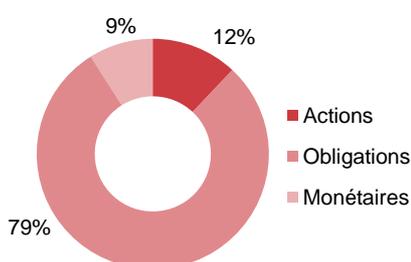
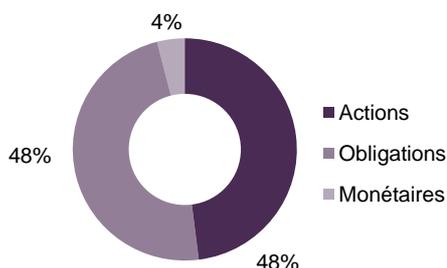
- 60% fonds en euros
- 40% Carmignac Patrimoine

Booster Modéré

- 60% fonds en euros
- 40% Retraite Prudence

Booster Offensif

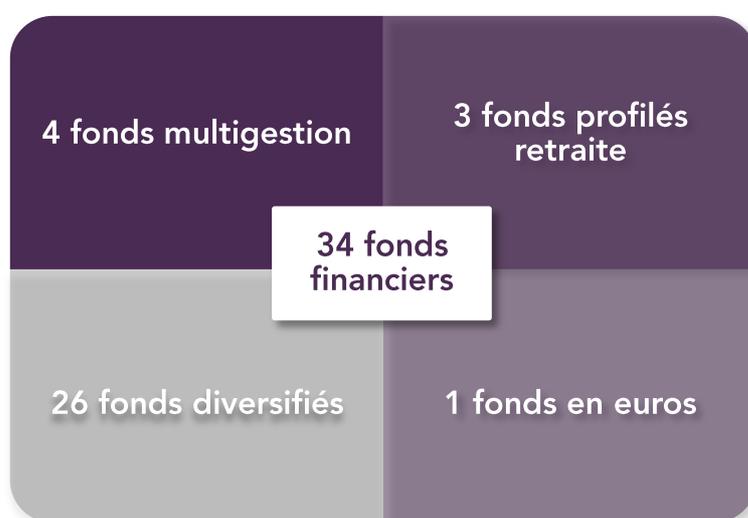
- 60% fonds en euros
- 40% Groupama Avenir Euro



Une gestion financière sur-mesure

► La gestion libre : 100% souple

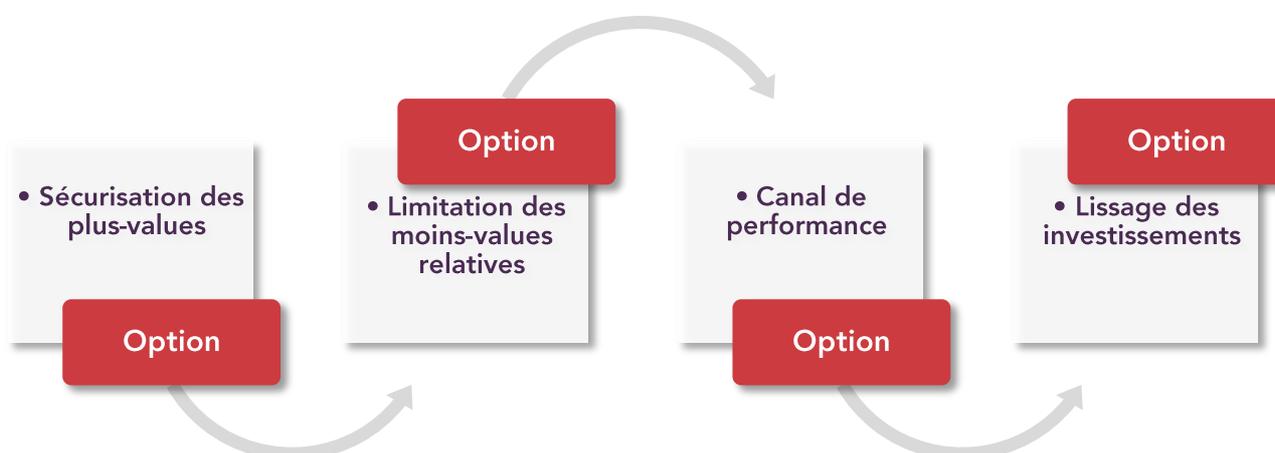
Ce mode de gestion permet de répartir librement ses investissements parmi 34 fonds qui couvrent la plupart des classes d'actifs : monétaire, diversifiés, profilés, obligataires, sectoriels, actions...



Les + SPVIE Retraite Madelin

Vous souhaitez optimiser vos investissements ?

► 4 options de gestion financière



Des options pour une retraite personnalisée

En fonction de votre situation personnelle, familiale, patrimoniale et de vos projets d'avenir, **vous pouvez personnaliser votre retraite** au moment de votre départ à la retraite et bénéficier de 4 options de rente.

1 LA RENTE RÉVERSIBLE : en cas de décès, cette option préserve le niveau de revenus de votre conjoint grâce au versement d'une rente dont le montant est déterminé par le taux de réversion choisi (60 % ou 100 %)

2 LES ANNUITÉS GARANTIES : elles assurent à vos proches un revenu régulier sur une période déterminée. Les annuités garantissent, quoi qu'il arrive, le versement d'une rente sur une durée maximale au choix de 5, 10, 15 ou 20 ans :

- en cas de décès pendant la période garantie, votre bénéficiaire désigné perçoit 100 % de la rente durant la période restant à courir,
- au-delà de la période d'annuités garanties, vous bénéficiez alors de la sécurité d'une rente à vie.

3 LA DÉPENDANCE : en cas de perte d'autonomie, vous profitez d'un doublement de la rente servie pour faire face plus sereinement au quotidien (aide à domicile, maison de retraite médicalisée...)

4 LA RENTE PAR PALIERS : en fonction de votre situation au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez moduler votre rente à la hausse ou à la baisse**.

- vous souhaitez réaliser un projet ? Pour disposer d'une plus grande latitude financière, vous bénéficiez d'une rente plus élevée dans les premières années de versement.
- votre conjoint est toujours en activité ? La souplesse de l'option rente par paliers vous permet de bénéficier d'un montant de rente plus faible au départ, puis d'une augmentation de votre rente pour compenser la diminution des revenus du foyer.

Ces options
sont
combinables
entre elles *

* Sauf rente par paliers et annuités garanties.

** Choix entre une rente progressive ou dégressive de 20 % avec 2 paliers de 6 ans.



Service gestion des rentes
(+ de 160 000 rentes)
certifié ISO 9001 : renouvelée en 2014

Votre contrat en ligne

24h/24 vous accédez à l'ensemble des informations de votre contrat ainsi qu'à l'évolution de votre épargne.

A tout moment et en toute confidentialité, vous consultez les informations concernant votre contrat et votre épargne.

www.gan-eurocourtage.fr

- ▶ La **consultation de votre épargne actuelle** et la valeur liquidative des fonds ;
- ▶ L'**historique des actes** sur votre contrat : versements, arbitrages, valorisations... ;
- ▶ Le **descriptif des fonds** ainsi que l'accès à la notice d'information du contrat ;
- ▶ La **consultation et le téléchargement** du dernier relevé annuel de situation, d'imprimés de gestion : désignation de(s) bénéficiaire(s), déclaration de décès, demande de liquidation de retraite...

gan Assuré d'avancer ESPACE PRIVÉ
Bonjour
Modifier le code d'accès
Déconnexion

Retraite - Contrat N° /

Documents pratiques | **Mon compte** | Relevés et attestations | Historique des actes | Infos support

Accueil > Gestion des affiliations > Retraite > Mon compte

Situation au 06/01/2016 : 183,36 €

Épargne calculée au 06/01/2016 : 183,36 €

Épargne calculée à partir de la (des) dernière(s) valeur(s) liquidative(s) connue(s) au 06/01/2016 et obtenue(s) ci-contre.

| Support | Date | Nombre d'UC | Valeur liquidative | Valorisation |
|--------------|------------|-------------|--------------------|--------------|
| Support Demo | 01/06/2014 | 183,02 | 176,33 € | 183,36 € |

Mode de gestion > Répartition > Options financières

Situation au 06/01/2016

Vous n'avez aucune option financière à la date sélectionnée.

Départ en retraite
Age théorique de départ : 63 ans
Date théorique de départ : 12/02/2019

Description contrat

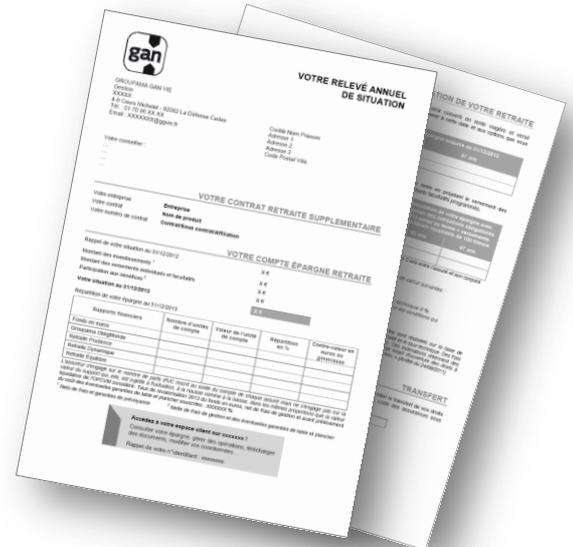
Contrat N° : Personnel affilié : Ensemble du personnel Date d'effet :
 Famille : Retraite-UC Statut : Active Date de résil:
 Produit : Retraite UC sur mesure Numéro d'affiliation : 1
 Taux de cotisation en cours

| Assiette | Taux |
|-----------|-------|
| Tranche A | 0,5 % |

Prise d'effet : 01/01/2012

Employeur

Entreprise :
SIRET :



L'offre Retraite Madelin

Les atouts :

► Le maintien du pouvoir d'achat

Dès votre départ à la retraite, vous percevez un revenu régulier, garanti et revalorisé chaque année.

► Une couverture prévoyance assurée

Les garanties de prévoyance incluses dans le contrat vous protègent ainsi que vos proches, des aléas de la vie. SPVIE Retraite Madelin optimise la protection sociale personnelle.

► La liberté de choisir

- des garanties optionnelles,
- la possibilité d'effectuer des versements libres à tout moment,
- parmi 34 fonds financiers et 3 modes de gestion financière,
- des options au terme pour que chacun personnalise sa retraite.

► La garantie d'un gestionnaire financier de référence

Groupama Asset Management, 1^{ère} société de gestion européenne et française dans sa catégorie est votre partenaire financier.

SPVIE Assurances

11, Quai de Dion Bouton 92816 Puteaux Cedex France • Tel : +33 1 85 08 06 00 • contact@spvie.com • www.spvie.com
SP VIE N° 525 355 251 SAS au capital de 46 294 € •
N° ORIAS : 10 058 151 SP VIE courtier d'assurance (article L.520-1, II, 1° du code des assurances)
Les numéros ORIAS sont vérifiables sur www.orias.fr • En cas de réclamation ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75009 Paris.
Assurances Responsabilité Civile Professionnelle conforme au Code des Assurances.

Assureur des garanties :

Groupama Gan Vie
Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08
Tél. : 01 44 56 77 77
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
61 rue Taitbout- 75009 Paris
Les produits d'assurances distribués sous la marque Gan Eurocourtage via les courtiers, sont ceux de Groupama Gan Vie.
www.gan-eurocourtage.fr - contact-collectives@gan.fr

